

## **ARRETE DU MAIRE N°490/2019**

**Relatif à la circulation et au stationnement  
Rue Acker (Ouest) et Route d'Eguisheim - LOGELBACH**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,**

VU la loi des 19-22 juillet 1791, article 46 de la loi municipale locale du 06 juin 1895, article 16, relative aux pouvoirs de police du Maire ;

VU les articles R 44 et 225 du Code de la Route ;

VU les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2542-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les arrêtés interministériels du 22 Octobre 1963 et 24 Novembre 1967, relatifs à la signalisation routière ;

VU l'arrêté municipal n° 216/2014 en date du 4 avril 2014 portant délégation de signature à M. Denis ARNDT - Adjoint au Maire ;

CONSIDERANT que pour permettre la mise en place d'une ligne électrique HTA / BT rue Acker (Côté Ouest) et en traversée de la route d'Eguisheim à LOGELBACH, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

### **ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du Lundi 7 octobre 2019 au Lundi 28 octobre 2019 de la façon suivante :

- Rue Acker :
  - Rue barrée avec maintien de l'accès aux riverains dans la mesure du possible et au chantier ;
  - Stationnement gênant et interdit en amont, aval et au droit du chantier.
  
- Route d'Eguisheim :
  - Vitesse limitée à 30km/h ;
  - Stationnement gênant et interdit au droit du chantier ;
  - Rétrécissement de chaussée avec circulation alternée.

**ARTICLE 2** : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 3** : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- SDIS ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de WINTZENHEIM ;

- PONTIGGIA ;
- Entreprise GUTH ;
- ENEDIS
- Riverains ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.



Fait à Wintzenheim, le 02 Octobre 2019  
Denis ARNDT  
Adjoint au Maire  
en charge de l'urbanisme, des travaux et de la sécurité